



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°125

24 Janvier 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Les nouveautés comptables applicables aux ESSMS en 2019**

Quatre arrêtés publiés au Journal officiel à la fin décembre 2018 présentent les nouveautés comptables applicables aux ESSMS publics et privés en 2019 :

- **Arrêté n° 1 : mesure de simplification pour les ESSMS relevant d'un EPRD**

Dans le cadre du déploiement des CPOM, les ESSMS concernés doivent produire un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) intégrant un plan global de financement pluriannuel (PGFP). Jusqu'à aujourd'hui, ces mêmes ESSMS pouvaient être soumis à une procédure distincte d'approbation des plans pluriannuels d'investissement (PPI). Or, la production, d'une part, d'un EPRD et, d'autre part, d'un PPI fait pour partie doublon. L'arrêté du 19 décembre 2018 supprime la transmission des annexes 2, 8 et 10 de l'arrêté du 22 octobre 2003 lorsque les ESSMS relèvent d'un EPRD. Le PGFP de l'EPRD se substitue ainsi au PPI et au tableau des surcoûts d'exploitation. Les modèles relatifs au programme d'investissement prévu, aux emprunts en cours et aux nouveaux emprunts restent applicables.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 22 décembre 2018.

- **Arrêté n° 2 : actualisation du plan comptable applicable aux ESSMS privés au 01/01/2019**

Afin de tenir compte des évolutions législatives et des remarques émanant du terrain. 3 modifications ont été réalisées.

1) La prise en compte du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1er janvier 2019 (déclinaison du compte 442).

2) La création de deux subdivisions pour le compte 731213 "Etablissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° du I de l'article L. 312-1 du CASF" afin d'identifier la part des financements relatifs aux Amendements CRETON.

3) La mise en cohérence du libellé de certains comptes avec la nomenclature applicable aux ESSMS publics. Ainsi, le libellé des comptes 602261, 6032261 et 606261 "Couches, alèses, produits absorbants" est modifié à compter du 1er janvier 2019 pour devenir "Protections, produits absorbants", libellé qui correspond à celui utilisé pour les ESSMS publics appliquant l'instruction comptable M. 22.

- Arrêté n° 3 : actualisation du plan comptable applicable aux ESSMS publics

L'objectif principal ici est d'actualiser le plan comptable M. 22 afin de tenir compte des dispositions législatives et réglementaires qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2019 (prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, etc.). Le second objectif est de poursuivre l'amélioration de la lisibilité et de la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

- Arrêté n° 4 : compte de gestion des ESSMS publics gérés en M. 22 relevant d'un EPRD

Comme nous devons nous y attendre, les comptables gestionnaires d'ESSMS publics relevant d'un EPRD, et qui appliquent l'instruction budgétaire et comptable M. 22, doivent obligatoirement produire un compte de gestion au format "EPRD". L'arrêté du 26 décembre 2018 en fixe le modèle. Celui-ci se substitue au modèle de compte de gestion qui était à produire, jusqu'en 2017, pour ces ESSMS.

Ces dispositions sont applicables depuis le 31 décembre 2018.

- **Dépendance : Année de la réforme ?**

A l'occasion des vœux à la presse des ministres Agnès Buzyn et Christelle Dubos, le 22 janvier, des précisions de calendrier ont été données sur les chantiers en cours.

Sur la dépendance, suite à la grande concertation en ligne et en régions sous la houlette de Dominique Libault (voir nos précédents « Agenda »), un rapport sera remis à la Ministre entre le 15 février et le 1er mars prochain et servira de base à l'élaboration du projet de loi qui sera présenté en 2019 (sans date précise à ce stade). Parmi les pistes évoquées dans le dossier diffusé par le ministère, relevons notamment pour 2019 le plan d'investissement de 125 M€ pour "l'augmentation du nombre des personnels soignants" en Ehpad et la modernisation des établissements, ainsi que la fixation "début 2019" d'un forfait de 16 € par jour pour financer l'organisation de la vie à domicile des personnes âgées dépendantes dans des logements inclusifs.

- **Les acteurs du secteur-social et médico-social demandent le dégel de 152 Millions d'euro**

Alors que le secteur clame haut et fort l'insuffisance de crédits, une dizaine de fédérations du doicile et des établissements du secteur social et médico-social (Adessadomicile, ADMR, AD-PA, FHF, FNAAFP/CSF, Fnadepa, Fnaqpa, Fnar, Fnath, Mutualité Française, Synerpa, Trisomie 21 France, Una, Uniopss, Unapei, etc.) réunies au sein du GR 31 demandent aux pouvoirs publics, et notamment au gouvernement, un dégel des 152 millions d'euros de crédits de 2018 : "L'absence de restitution de ces crédits dédiés aux personnes ayant besoin d'aide à l'autonomie ou porteuses de handicap serait en totale contradiction avec les annonces en grande pompe du plan autonomie grand âge", estiment-elles.

Au-delà de la restitution des crédits 2018, le collectif invite à s'interroger sur le maintien "d'un niveau de gel annuel qui conduit chaque année dans les faits à amputer de 100 à 200 millions le montant des crédits votés par le parlement au profit du secteur médico-social".

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Appel à candidatures - Partagez votre démarche réussie de transformation en EHPAD**

Pour répondre au défi que représente le vieillissement de la population, et dans le cadre de la feuille de route « Grand Age et Autonomie », l'ANAP cherche à identifier les démarches de transformations organisationnelles réalisées dans le secteur des EHPAD et des Petites Unités de Vie (PUV). Vous avez réalisé une telle démarche de transformation ? [Candidatez](#) avant le 31 janvier 2019.

- **Un nouveau type d'accompagnement pour les personnes âgées à domicile**

L'association « Sorties à domicile » basée à Colomiers (31) propose d'accompagner des personnes âgées à des sorties culturelles haut de gamme (concert Orchestre national du Capitole, Le lac des cygnes à Odysseus...) en petit comité et avec des personnes partageant les mêmes goûts.

Contact : 06 52 95 72 87 / www.sortiesadomicile.fr

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Evènements indésirables : Vers une amélioration de la déclaration et du suivi**

Agnès Buzyn, compte développer une culture du signalement chez les professionnels de santé. Elle dévoile une stratégie en quatre axes pour y parvenir :

- S'adapter aux contraintes des déclarants

Elle entend, en premier lieu, simplifier le processus de signalement. Elle compte s'appuyer sur la dématérialisation et élargir le champ du portail, qui deviendrait ainsi un guichet unique : "... que ce soit les maladies à déclaration obligatoire, les infections associées aux soins ou les infections groupées en Ehpad".

- Une expérimentation régionale autour d'un numéro unique et d'un meilleur accompagnement de ceux qui signalent.

- Changement de culture en protégeant les signalants: Crainte de l'inspection et de la sanction

-Une formation accrue

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Alzheimer : Encore un progrès dans la détection ?**

Les scientifiques du département de radiologie et d'imagerie biomédicale de l'université de San Francisco se sont servis de l'intelligence artificielle pour reconnaître et détecter les symptômes de la maladie d'Alzheimer. Ils ont dévoilé leur résultat dans [une étude](#) au début de l'année. D'après l'étude, le programme utilisé par les chercheurs pourrait détecter la maladie d'Alzheimer six ans en moyenne avant que les humains ne le fassent, dès les premiers signaux. L'intelligence artificielle s'est révélée capable d'observer des variations indécélables par un humain, et ce 75,8 mois avant que les patients ne reçoivent leur diagnostic définitif.

Si la méthode s'avérait efficace, cela constituerait un véritable espoir pour les malades : plus Alzheimer est diagnostiqué tôt, mieux il est possible de le combattre.

- **HCFEA : Rapport sur l'accompagnement des personnes âgées d'ici à 2030**

Le conseil de l'âge au sein du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a livré son rapport. Il y interroge le futur positionnement des Ehpad sur le territoire, ainsi que leur "partage des tâches avec les autres acteurs de la prise en charge". [Lire la synthèse.](#)

- **Quel EHPAD pour demain ? A lire d'urgence**

L'ARS, en étroite concertation avec les cinq Conseils départementaux de la Région, a mandaté le CREA Pays de la Loire pour mener une réflexion collégiale afin d'identifier les évolutions à apporter au sein des EHPAD pour adapter leur offre d'accompagnement sur les territoires afin de répondre aux enjeux de demain. Parmi les phrases importantes, celles-ci résument bien le changement qui semble prédominé en ce moment :

« Ainsi, les EHPAD doivent évoluer d'une logique de « structure » à une logique de « prestations » alliant prévention de la perte d'autonomie (dénutrition, chute, isolement social et iatrogénie), droit au répit, renforcement de l'inclusion sociale et appui aux interventions des professionnels de l'aide à domicile et aux intervenants libéraux »... « En effet, au regard du contexte territorial, il est nécessaire de s'interroger si les EHPAD devront devenir le pivot de la coordination et du suivi des interventions auprès des personnes âgées sur un territoire ? S'ils devront être un outil de « centralisation des informations » sans exercer de mission de coordination ? Ou bien s'ils devront demeurer un des acteurs du parcours, un pôle de service gérontologique local dont les ressources seront activées par des tiers (plateforme territoriale d'appui, coordinateur de parcours, gestionnaires de cas...) ? ».

D'après ces extraits de phrases glanées dans l'étude, nous pouvons en conclure qu'un EHPAD n'est plus l'aboutissement d'un parcours, mais un des maillons qui doit apporter une prestation à la personne âgée, un changement de paradigme qui devrait changer quelques situations actuelles. Et si l'enjeu du CPOM c'était cela : Mener une réflexion sur l'avenir de l'EHPAD, trouver sa place dans un maillage, quelles orientations à développer pour répondre à un besoin de la population locale ? Cela ne serait-il pas, en plus, beaucoup plus cohérent avec un EPRD qui nous demande de projeter sur 5 ans nos besoins et nos ressources ? Et si la réflexion de ce CPOM était une réflexion collégiale, des établissements et gestionnaires, mais aussi de l'état et des Conseils Départementaux sur les enveloppes à dédiées sur cette évolution au-dessus d'un simple taux directeur ? Un vaste débat !

Mais l'étude n'est pas réduite à ce simple constat, elle présente des innovations locales, des pistes de réflexion, [bref à lire d'urgence.](#)

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **L'ARS cherche des EHPAD pour plancher sur les conditions de vie au travail en EHPAD dans le département de la Corrèze**

Les candidatures devront être adressées à l'ARS Nouvelle-Aquitaine avant le 30 janvier 2019 par courrier et par voie électronique à l'adresse suivante : ARS-NA-POLQUAS@ars.sante.fr avec comme objet : «appel à manifestation d'intérêt clusters sociaux sur la qualité de vie au travail »

Une copie sera adressée par mail à l'ARACT : aractna.site-bordeaux@anact.fr ainsi qu'à la délégation départementale de la Corrèze : ars-dd19-direction@ars.sante.fr.

- **Prime sur les Aides-soignantes : suite**

Nous en parlions dans l'Agenda 124, Agnès Buzin avait annoncé une prime pour les aides-soignantes. En y regardant de plus près, cette annonce été faite uniquement pour les Ehpad publics ! Peut-être que la pénibilité de cette fonction n'est pas la même dans les autres secteurs (privés ou associatifs) ! Certaines associations menacent déjà d'un nouveau mouvement sur ce « sectarisme ».

- **Parcours professionnel : [un guide destiné aux aides-soignants](#)**

Les aides-soignants sont l'un des maillons forts de la chaîne de soin, au plus proche du patient qui trouve toujours en eux une oreille attentive et précieuse. Valoriser les compétences du métier aide-soignant est aujourd'hui indispensable alors que les conditions d'exercice restent tendues. Ce Guide, à l'initiative de la rédaction d'aide-soignant.com, s'adresse aux aides-soignants en formation initiale, en poste ou en quête d'évolution. Il leur apportera toutes les informations utiles pour évoluer sereinement dans leur vie professionnelle, en cours et en devenir.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Des opticiens dans les Ehpad pour réaliser des examens de réfraction : proposition de loi adoptée**

La commission des affaires sociales du Sénat a adopté ce mercredi 16 janvier, la proposition de loi (PPL) visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le texte autorise les opticiens (dans le cadre d'un renouvellement) à réaliser des examens de réfraction dans les EHPAD, « à titre expérimental et pour une durée de 3 ans ». Un arrêté ministériel définira les 4 régions participant à l'expérimentation : à suivre

AGENDA NATIONAL

- **[11e colloque national de la Fnadepa](#) : 23 janvier 2019 à Paris**

Lieu / Espace Reuilly - 21 rue Antoine Julien Hénard - 75012 Paris
Tél. / 01 49 71 55 30 / E-mail / secretariat@fnadepa.com

- **[Les Assises Nationales des EHPAD](#) : 12 et 13 Mars à Paris**
[Programme et bulletin d'inscription](#)

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **EPRD/ ERRD: Comprendre les dessous de ces outils : formation intra**

Après avoir proposé de nombreuses formations sur Toulouse sur les thèmes de l'EPRD, ERRD et CPOM, notre cabinet a décidé, suite à de récentes expériences auprès de grandes collectivités, de proposer des formations sur mesures en intra. Sur une durée de 1 à 2 jours suivant le cas, nous pouvons intervenir auprès de vos équipes pour expliquer les pièges de l'EPRD (pourquoi a-t-il été rejeté, pourquoi les onglets de cohérence ne sont pas à 0...), comprendre les envois que vous réalisez et analyser l'envoi de votre EPRD et ERRD avec vos équipes afin de vous expliquer les signaux et les messages que vous envoyez.

Si vous êtes intéressés envoyer un mail à cyril@cyrildechegne.fr qui établira avec vous un programme sur mesure.

- **EPRD/ERRD : formation à venir le 21 Mars 2019 à Toulouse**

Après avoir réalisé, l'an dernier une formation sur la présentation de l'outil, cette nouvelle session a une vocation davantage orientée sur la compréhension et l'amélioration de l'envoi de son ERRD. Au programme : comment envoyer un ERRD sans avoir d'écart de cohérence, comprendre comment se calcule ces écarts, quel est le véritable objet de chacun des onglets. Un « Mix » d'analyse financière, de compréhension stratégique, le tout mélangé à du concret. Bulletin d'inscription et programme : sur simple demande à cyril.dechegne@wanadoo.fr

- **17e Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie à Montpellier les 3 et 4 avril 2019**

Présidé par le Pr Claude Jeandel, le Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie (Cipeg) favorisera l'interdisciplinarité avec un programme riche à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, des professionnels du domicile, des structures gériatriques et des services et structures sociales et médico-sociales.

Dates et lieu

Mercredi 3 et jeudi 4 avril 2019, au Corum, Esplanade Charles de Gaulle, 34 000 Montpellier
[Programme](#) et [inscription](#)

- **France Alzheimer Aveyron**

En plus des manifestations décrites dans le lien ci-après, veuillez retenir 2 dates importantes :
- Pièce de théâtre le 26 janvier au profit de France Alzheimer Aveyron
- Café débat du 1^{er} février : Changeons le regard sur la maladie D'Alzheimer

Renseignements : <https://www.francealzheimer.org/aveyron/agenda-evenements/>

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Etats généraux de l'Animation avec les personnes âgées se tiendront à Bordeaux les 26 et 27 novembre 2019.**

Ce congrès comportera des séquences habituelles du **CNAAG** (*comme les Anim'Awards ou les analyses interprofessionnelles de situations d'animation*), mais aussi des ateliers et des mises en commun des travaux sur les pistes des Etats Généraux.
contact@assogag.org

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».